

2020/077

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le **28 OCT. 2020** SLO

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0076-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le vingt trois octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme STALLA à Mme BLANDO.

M. CHRETIEN à Mme WAUCHER.

Mme WAUCHEL à M. PETIT.

M. WERY à M. SEGUIN.

Absents : M. CHALDAUREILLE.BAROCHE.

Mmes DELPLANQUE-GABET et CUVILLIER-BOUILLON.

Secrétaire de séance : M.PETIT.

**Objet : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA
VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
D'AVESNELLES.**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à l'acquisition d'un cinémomètre (radar laser) pour lequel il a fallu mettre en place un terminal de verbalisation, il est nécessaire de parapher la convention ANTAL relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique avec la préfecture du Nord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ANTAL relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune d'Avesnelles.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 OCT. 2020

Le Maire,

